

Béthune, le **19 DEC. 2023**

Affaire suivie par : Manuella PERLERIN, Responsable du Service Vie Associative,

Tel : 03 21 63 00 00

Hôtel de Ville  
6 Place du 4 septembre  
62407 Béthune Cedex  
Tél. 03 21 63 00 00  
[bethune.fr](http://bethune.fr)

Objet : Dépôt demandes de subvention

PJ : Notice de dématérialisation des demandes de subvention

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

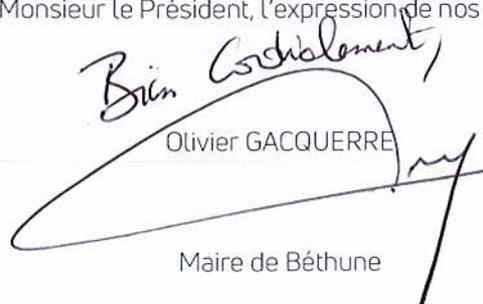
Diverse et dynamique, la vie associative béthunoise constitue une richesse remarquable pour notre commune. Par votre action quotidienne, votre association contribue à l'épanouissement individuel des béthunois et des habitants du territoire. Elle renforce aussi le lien social. Nous tenions à vous en remercier.

Malgré les contraintes financières qui impactent la Ville en raison du contexte d'inflation élevée, l'équipe municipale a fait le choix de maintenir le budget dédié aux associations et de vous accompagner dans vos démarches et le suivi de vos demandes de subvention. À compter de ce jour et jusqu'au 29 janvier 2024, vous pouvez accéder aux demandes de subvention, et ce uniquement sur la plateforme en ligne dédiée via le site internet [www.bethune.fr](http://www.bethune.fr) – rubrique : mes démarches / association.

Pour effectuer votre demande, vous trouverez ci-joint une notice reprenant toutes les étapes à suivre. Les associations ne disposant pas de connexion internet ou souhaitant un accompagnement sont invitées à contacter le service Vie Associative au 03 21 63 00 65 pour convenir d'un rendez-vous individuel.

Sachant compter sur votre implication indéfectible, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

  
Ginette LOISEAU  
Adjointe au Maire à la Vie  
Associative, aux fêtes et  
animations

*Bien cordialement,*  
  
Olivier GACQUERRE  
Maire de Béthune